DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLAN N° 5D6



RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° 5D6	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		

CONCEPTION
Atelier Urbanova - urbaniste et architecte
2 impasse Racan, 79260 LA CRECHE

DESIGN
InfoSIG Cartographie
10 TER Avenue de Genève, 74000 ANNECY

FOND CADASTRAL
Cadastre EDIGEO - Avril 2019
Droits de l'Etat réservés
DiffusIon www.cadastre.gouv.fr
MAJ bâti cadastral
février 2021

Edition cartographique n°3 du 07/05/2021

Légende

ZONES URBAINES
- U : Zone urbaine
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipement

ZONES A URBANISER
- 1AU : 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle

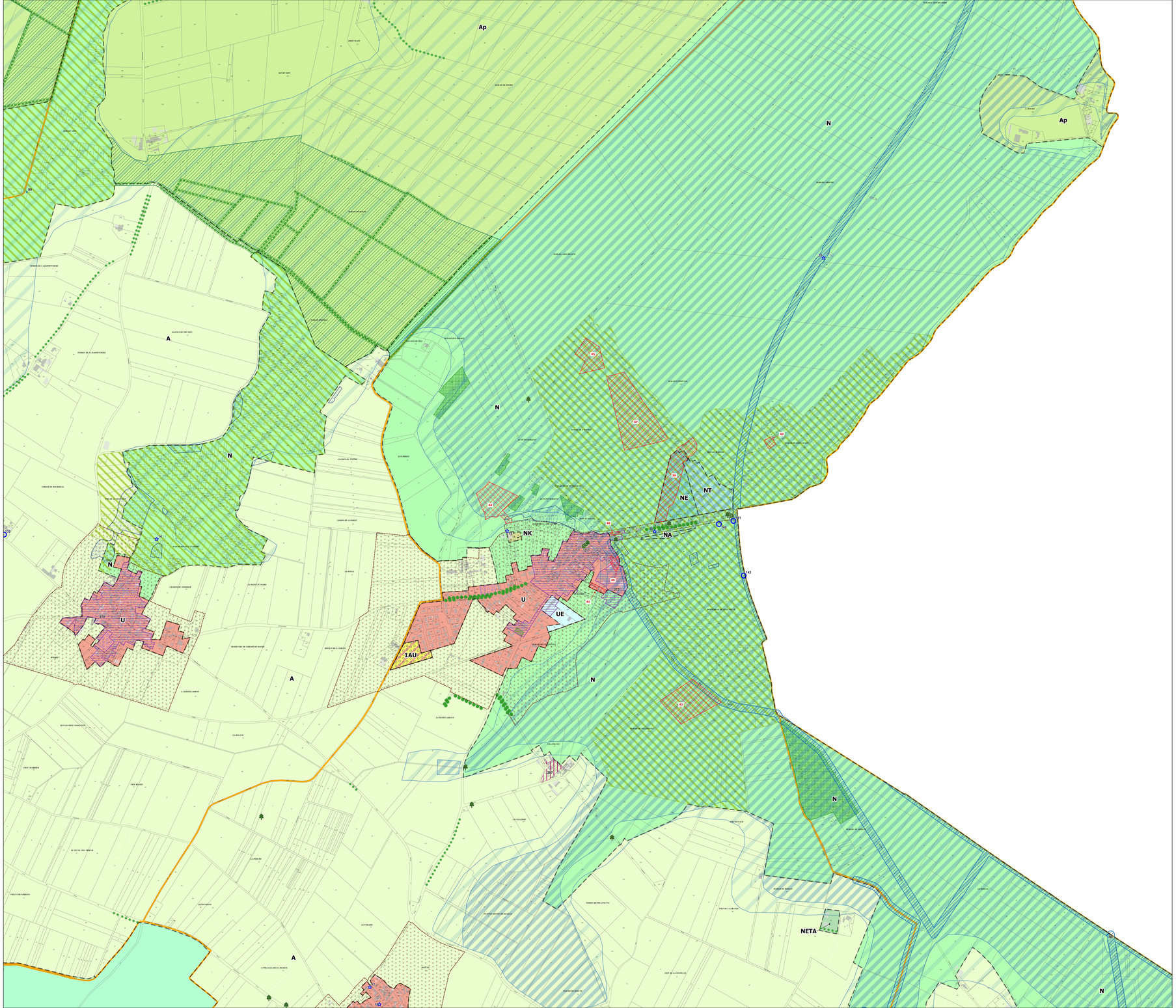
ZONES AGRICOLES
- A : Zone agricole
- Ap : Ap : Zone agricole protégée

ZONES NATURELLES
- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle protégée
- NA : NA : Zone naturelle portant un projet spécifique
- NE : NE : Zone d'équipements à vocation naturelle
- NETA : NETA : Zone naturelle portant un projet spécifique
- NK : NK : Zone naturelle portant un projet spécifique
- NT : NT : Zone naturelle portant un projet spécifique

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES
- Boisement protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Cours d'eau et ripisylves remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- OAP densification habitat
- OAP sectorielle simple
- Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger
- Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Zone fréquemment inondée
- Zone exceptionnellement inondée
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Corridors écologiques terrestres remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

HABILLAGE DU PLAN
- Limite communale des communes du PLUI (source cadastre)

0 250 500 m



Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise	Commune
39	projet d' extension de la base de loisirs et étang de pêche	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	21147 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
40	Aménagement du site de la Briqueterie	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	1578 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
41	Aménagement du site de la Briqueterie	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	1442 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
42	Aménagement d'un lieu de préservation et de découverte de la biodiversité	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	24176 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
43	Préservation des points d'eau, trous de bris, mares et étangs	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	1393 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
44	Chemin touristique	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	16105 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
45	chemin touristique	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	10652 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
46	Acquisition d'un batiment pour la réalisation du projet de la briqueterie	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	405 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON
47	Préservation des points d'eau, trous de bris, mares et accès	Commune de LA GRÈVE SUR MIGNON	42330 m²	LA GRÈVE SUR MIGNON

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
89	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pont 322-09-I	COURCON
90	Espace public remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	non renseigné	CRAM-CHABAN

N°	Libellé	Commune
270	Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	COURCON
272	Secteur remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	LA GRÈVE SUR MIGNON
287	Site bati remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	LA GRÈVE SUR MIGNON

N°	Libellé	Type / Détail	Commune
14	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Lavoir	COURCON
15	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits Chemin de la planche	LA GRÈVE SUR MIGNON
16	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Lavoir	LA GRÈVE SUR MIGNON
17	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	LA GRÈVE SUR MIGNON
18	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Puits	LA GRÈVE SUR MIGNON
20	Elément de petit patrimoine remarquable bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Ecluse	LA GRÈVE SUR MIGNON
132	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Moulin de Neuillon	COURCON
140	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Passerelle - petit pont	LA GRÈVE SUR MIGNON
141	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Passerelle ancienne	LA GRÈVE SUR MIGNON
142	Immeuble remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Pont de La Ligne	LA GRÈVE SUR MIGNON